

cuisine et le chauffage. J'espère que le nouveau bill à l'étude tiendra compte de la situation concernant l'énergie qui existe dans le parc national de Riding-Mountain. Sauf erreur, nombre de pétitions auraient déjà été présentées au ministre. J'espère qu'on trouvera moyen de résoudre ces difficultés.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai dit l'autre soir à propos du parc des lacs Waterton; toutefois, je tiens à signaler à la Chambre que les crédits votés pour Banff l'an dernier ont été bien plus considérables que ceux du parc des lac Waterton. Je ne préconise pas la diminution des crédits affectés à Banff mais je veux que la Chambre se rappelle deux ou trois observations que j'ai formulées l'autre soir.

Premièrement, il semble, pour diverses raisons, que depuis une vingtaine d'années on néglige le parc des lacs Waterton. Les sommes consacrées à ce parc ont été négligeables. Ce n'est pas, je pense, parce que le ministère se refusait à dépenser l'argent, mais il ne l'a tout simplement pas dépensé. Il faudrait combler cette lacune.

Deuxièmement, le parc des lacs Waterton est aussi important sinon plus que ceux de Banff et de Jasper. Situé juste à l'entrée du Canada il lui sert de miroir et c'est très important du point de vue du tourisme pénétrant en Alberta. Si les touristes ont une impression favorable de l'Alberta et du Canada lorsqu'ils pénètrent dans le parc des lacs Waterton, ils seront portés à se rendre aux parcs de Banff, Jasper et autres parcs de l'Alberta et du Canada. Si l'impression est mauvaise, il s'en retourneront probablement chez eux. C'est là un atout que nous ne pouvons nous permettre de négliger.

A ce sujet n'oublions pas que notre pays est constamment aux prises avec une balance commerciale défavorable vis-à-vis des États-Unis. Nous devons nous rappeler qu'un des meilleurs moyens que nous ayons de rétablir l'équilibre à cet égard c'est d'attirer ici les touristes américains pour qu'ils y dépensent leur argent.

En troisième lieu l'aménagement du parc des lacs Waterton ouvrirait des perspectives presque illimitées, plus encore que n'importe quel autre parc de l'Alberta et peut-être du Canada. Que le gouvernement n'oublie pas

[M. Dinsdale.]

ces faits quand il préparera ses crédits pour l'an prochain.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre, formée en comité, sous la résidence de M. Robinson (Simcoe-Est) passe à l'examen des articles.)

Sur l'article 1^{er}—*Administration, gestion et contrôle.*

M. Johnston (Bow-River): Je crois comprendre qu'il n'y a plus de commissaire et que ces questions ont été placées sous l'autorité du ministre. Quels seront les changements apportés par cet article?

L'hon. M. Lesage: Il s'agit tout simplement de faire concorder la loi et la situation actuelle. Le poste de commissaire des parcs a été aboli lorsque le ministère des Mines et Ressources a été établi. Le présent article se lit ainsi:

Est nommé un commissaire des parcs nationaux, lequel, sous la direction du Ministre contrôle, gère et administre les parcs.

Comme je l'ai dit, le poste de commissaire a été aboli et nous rédigeons un nouvel article qui dit que l'administration, la gestion et le contrôle des parcs relèvent de la direction du ministre.

M. Johnston (Bow-River): Si l'on a aboli le poste de commissaire au moment où l'on a confié l'administration des parcs au ministère des Mines et Ressources, qui a eu charge de cette administration jusqu'à présent?

L'hon. M. Lesage: Le ministre des Mines et Ressources et ensuite le ministre des Ressources et du Développement économique.

M. Knowles: De quelle autorité?

(L'article est adopté.)

L'article 2 est adopté.

Sur l'article 3—*Baux*

L'hon. M. Harris: Malheureusement, le ministre qui s'est chargé de diriger le débat relatif à l'adoption de ce bill ne pourra pas venir ici ce soir. A huit heures donc nous aborderons l'étude de la résolution inscrite au nom du ministre de la Défense nationale. Si nous terminons cette étude, nous entreprendrons l'examen du bill n^o 29, tendant à modifier la loi sur les douanes.

(L'article est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

La séance, suspendue à 6 heures, est reprise à 8 heures.